



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Participation pour voirie et réseaux travaux d'adaptation pour projet 27 rue
de Saintes**

DE20141006_21	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

**Participation pour voirie et réseaux travaux d'adaptation
pour projet 27 rue de Saintes**

Urbanisme - Logement - Commerce
id : 577

Conseil municipal
6 octobre 2014

21

Rapporteur : Pascal MONIER

Par délibération en date du 2 février 2010, le conseil municipal a approuvé l'instauration de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur le territoire de la commune d'Angoulême.

Cette participation permet à la commune de percevoir, des propriétaires de terrains souhaitant construire, une contribution correspondant à tout ou partie du coût de réalisation ou d'adaptation des voies, des réseaux d'eau potable, d'assainissement ou d'électricité ou encore des études nécessaires à ces travaux.

L'OPH de l'ANGOUMOIS a déposé un permis de construire de 30 logements sociaux sur le terrain 27 rue de Saintes, cadastré AE 395, qui nécessite une extension du réseau public d'électricité de 45 ml à partir du transformateur existant jusqu'à l'entrée du terrain d'assiette de l'opération.

Une contribution à la charge de la commune pour cette extension s'élève à 5 050,56 €.

La partie intérieure de desserte sera à la charge de l'opérateur.

Conformément aux articles L 332-11-1 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil municipal doit préciser dans la délibération les travaux et la participation par m² qui sera mise à la charge des propriétaires des terrains concernés par cette extension de réseau.

Au regard du positionnement du projet justifiant l'extension de réseau, le périmètre de PVR retenu concerne les terrains situés à moins de 80 m de part et d'autre des voiries.

Toutefois, sont exclus de ce périmètre les terrains qui supportent une construction déjà raccordée et ceux pour lesquels le réseau existant permet la délivrance de permis de construire.

De ce fait, le terrain d'assiette retenu pour le calcul de la PVR porte uniquement sur les parcelles concernées par le permis de construire susvisé AE 395 (1 625 m²).

En conséquence, le coût exact mis à la charge du propriétaire concerné par l'extension du réseau d'électricité sur la rue de Saintes au moment de la délivrance du permis de construire sera donc de 3,10 € le m² au regard de la surface totale des terrains assujettis à la PVR.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le montant de la PVR pour l'extension du réseau d'électricité de la rue de Saintes.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, appearing to be the name of the Maire or Adjoint, written over the seal.

